

23 MAI 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 23 mai 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2007-05-320 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2007-05-321 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 ET DU 7 MAI 2007

23 MAI 2007

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2007-05-322 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 MAI 2007

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2007-05-323 4.1 PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AU COCKAIL DE BIENVENUE DE L'ÉVÉNEMENT ÉQUESTRE L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE BROMONT

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

A.M. 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 858 485, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES

2007-05-324 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 938-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 858 485, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES

6. RÈGLEMENTS

2007-05-325 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-02-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

2007-05-326 7.1.1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT FINANCÉES PAR LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2007 (RUE PACIFIQUE)

23 MAI 2007

- 2007-05-327 7.1.2 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT FINANCÉES PAR LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2007 (PLANS ET DEVIS DES RUES COMPTON & GASPÉ)
- 2007-05-328 7.1.3 ACHATS FINANCÉS PAR LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2007 (699 RUE SHEFFORD)
- 2007-05-329 7.1.4 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2007
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS**
- 7.3 URBANISME**
- 2007-05-330 7.3.1 PARTICIPATION À LA FOIRE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET ÉCOSPHÈRE 2007
- 2007-05-331 7.3.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DE LA RUE SHEFFORD À BROMONT
- 2007-05-332 7.3.3 DIMINUTION DU MONTANT DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET LES « VERSANTS DE BROMONT »
- 2007-05-333 7.3.4 NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT « LES BOISÉS ADAMS »
- 2007-05-334 7.3.5 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS 2007-DGT-001 TRAITANT DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD DE LA SORTIE 78 ET DE LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE LOCALE
- 2007-05-335 7.3.6 APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BROMONT, MONSIEUR PENELLE ET MADAME BOUSQUET CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN LOT POUR COMPLÉTER L'AIRE DE VIRÉE DE LA RUE BELLECHASSE
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 2007-05-336 7.5.1 « DÉFI TÊTES RASÉES » LORS D'UNE FÊTE DE QUARTIER LE 9 JUIN 2007 À BROMONT
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

23 MAI 2007

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2007-05-337 7.7.1 PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX

8. DIVERS

2007-05-338 8.1 DEMANDE RELATIVE À UN PROJET DE SUPERMARCHÉ SUR LE SITE DU MARCHÉ AUX PUCES À BROMONT

9.

AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N.M. 10.1 DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, MADAME NATHALIE NORMANDEAU, CONCERNANT UNE ÉVENTUELLE PANDÉMIE D'INFLUENZA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2007-05-339 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2007-05-320

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

23 MAI 2007

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 23 mai 2007.

ADOPTÉ

2007-05-321

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 ET DU 7 MAI 2007

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux de l'assemblée du conseil municipal du 3 et du 7 mai 2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, les procès-verbaux de l'assemblée du conseil municipal du 3 et du 7 mai 2007.

ADOPTÉ

2007-05-322

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 MAI 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 15 mai 2007.

ADOPTÉ

23 MAI 2007

2007-05-323

PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AU COCKAIL DE BIENVENUE DE L'ÉVÉNEMENT ÉQUESTRE L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE BROMONT

ATTENDU QUE l'édition 2007 de l'événement équestre l'International d'attelage de Bromont se tiendra les 25-26 et 27 mai prochain sur le site du Parc équestre olympique de Bromont ;

ATTENDU QUE le président demande l'appui de la Ville de Bromont afin de lui permettre d'organiser l'activité de vins et fromages qui se tiendra le jeudi précédent l'événement, soit le jeudi 24 mai 2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser une somme n'excédant pas **HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (850 \$)**, afin d'organiser l'activité de vins et fromages pour l'événement équestre l'International d'attelage de Bromont.

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 858 485, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public le lot 3 858 485, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie de la rue Des Érables.

23 MAI 2007

2007-05-324

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 938-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT ENLEVANT LE
CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC
LE LOT 3 858 485, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE
PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 938-2007 intitulé : RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 858 485, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES.

ADOPTÉ

2007-05-325

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-02-2007
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'AJOUTER
ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU DOMAINE
NATUREL DU LAC GALE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE la greffière en a fait la lecture ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

23 MAI 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 923-02-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE.

ADOPTÉ

2007-05-326

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT FINANCÉES PAR LE SURPLUS –
EXERCICE FINANCIER 2007 (RUE PACIFIQUE)**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2006-10-546 ;

ATTENDU QUE le financement du prolongement des services de la rue Pacifique était prévu à même le budget d'opérations de l'année financière 2006 et que des dépenses ont été réalisées à l'exercice financier 2007 ;

ATTENDU QUE la dépense de 2007 s'élève à 4 695,93\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à financer la somme de **QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (4 695,93 \$)** à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2007-05-327

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT FINANCÉES PAR LE SURPLUS –
EXERCICE FINANCIER 2007 (PLANS ET DEVIS DES RUES
COMPTON & GASPÉ)**

23 MAI 2007

ATTENDU QUE le Conseil a adopté les résolutions 2006-08-406 et 2007-03-135 ;

ATTENDU QUE le financement des plans et devis des rues Compton & Gaspé était prévu à même le budget d'opérations de l'année financière 2006 et que les montants n'ont pas été utilisés en 2006 ;

ATTENDU QUE la somme réelle dépensée s'élève à 51 977.94\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à financer la somme de **CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (51 977.94 \$)** à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2007-05-328

**ACHATS FINANCÉS PAR LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER
2007 (699 RUE SHEFFORD)**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté les résolutions 2006-01-015, 2006-09-493, 2006-10-546 et 2007-03-135;

ATTENDU QUE le financement de l'acquisition du terrain en zone patrimoniale (699, rue Shefford) était prévu à même le budget d'opérations de l'année financière 2006 et que les montants n'ont pas été utilisés en 2006 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à financer la somme de **QUATRE-VINGT ONZE MILLE CINQ CENT DIX DOLLARS ET CINQ CENTS (91 510,05 \$)** à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

23 MAI 2007

2007-05-329

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2007.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2007-05-330

**PARTICIPATION À LA FOIRE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET
ÉCOSPHÈRE 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se positionne en tant que leader régional en matière de développement durable ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait preuve d'innovation, notamment en matière de protection perpétuelle de centaines d'acres de terrains municipaux par la mise en place de sa stratégie de protection des espaces verts et milieux humides ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu plusieurs ententes de conservation avec l'organisme Conservation de la Nature Canada et que celui-ci participe à la foire Écosphère 2007 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et sa Société de développement économique sont à l'affût des nouvelles tendances vertes en matière de construction et d'aménagement favorisant la création d'espaces verts sur son territoire, tant au niveau résidentiel, commercial, touristique qu'industriel ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est soucieuse d'offrir à tous ses citoyens, peu importe le secteur, un accès à des sentiers multifonctionnels, des aires de jeux et des places publiques, municipales ou privées grâce à la mise en place d'ententes avec des propriétaires favorables à la qualité de vie de la collectivité ;

23 MAI 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation de la Ville de Bromont à la Foire environnementale Écosphère, qui se tiendra les 29 et 30 septembre 2007, en tant que partenaire, pour la somme de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**, taxes en sus (si applicable), somme payable au Groupe Écosphère, ce qui permettra à la Ville de Bromont de bénéficier également d'un kiosque lors de ladite foire.

QUE l'insuffisance budgétaire au montant de TROIS MILLE DOLLARS (3 000\$) plus les taxes (si applicable) sera financée à même un transfert budgétaire provenant du surplus anticipé pour l'année 2007 au niveau des taxes foncières.

ADOPTÉ

2007-05-331

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA
RECONSTRUCTION DE LA RUE SHEFFORD À BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le Ministère des Transports du Québec ont entrepris, il y a maintenant plus de cinq (5) ans, des discussions visant à mener à terme un projet de reconstruction de la rue Shefford à Bromont ;

ATTENDU QU'au début de l'année 2006, le Ministère des Transports et la Ville de Bromont en venaient à une entente sur la solution technique à retenir pour le réseau d'égout pluvial et la répartition des coûts ;

ATTENDU QU'il a été convenu avec les représentants du Ministère des Transports que la Ville de Bromont serait le maître d'œuvre pour la réalisation des plans et devis pour l'ensemble des travaux de la rue Shefford ;

ATTENDU QU'une demande officielle doit être adressée au Ministère des Transports afin que ces derniers préparent une entente de partage des coûts relativement à la préparation des plans et devis ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire réaliser le projet en 2008 ;

ATTENDU QU'il y a également lieu de nommer un responsable municipal pour la réalisation de ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

23 MAI 2007

DE demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir préparer un protocole d'entente relativement au partage des coûts pour la préparation des plans et devis couvrant l'ensemble du projet de reconstruction de la rue Shefford à Bromont (portion entre le boulevard de Bromont et la rue des Carrières).

D'aviser le Ministère des Transports que la Ville de Bromont a inclus dans sa planification triennale la réalisation des travaux de reconstruction pour l'année 2008.

D'aviser le Ministère des Transports que Monsieur Nicolas Rousseau, ingénieur, directeur de la gestion et du développement du territoire de la Ville de Bromont, sera le représentant officiel de la Ville de Bromont dans la réalisation de ce projet.

DE demander au Ministère des Transports de déléguer une personne auprès de la Ville de Bromont pour représenter le Ministère des Transports sur le comité de sélection qui sera créé pour analyser les soumissions de services professionnels.

D'envoyer une copie conforme de la présente résolution au député provincial de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

2007-05-332

**DIMINUTION DU MONTANT DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU
PROJET LES « VERSANTS DE BROMONT »**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente cadre qui a été signée en 2004 entre le promoteur et la Ville de Bromont pour le projet résidentiel « Les Versants de Bromont », une garantie financière d'un montant de 300 000\$ a été exigée ;

ATTENDU QUE ce montant a été exigé pour s'assurer de la conversion des 8 bâtiments en bordure du boulevard de Bromont et pour tout autre obligation prévue dans l'entente cadre (incluant l'entente relative aux travaux municipaux) ;

ATTENDU QUE dans l'entente relative aux travaux municipaux, il est exigé que le promoteur réalise certains travaux d'infrastructure (bouclage du réseau) ;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructure n'ont pas encore été réalisés par le promoteur ;

ATTENDU QU'à ce jour, les six (6) premiers bâtiments en bordure du boulevard de Bromont ont été convertis à la satisfaction de la Ville et que la conversion des deux (2) dernier est entamée (travaux de démolition uniquement) ;

23 MAI 2007

ATTENDU QUE le promoteur demande à la Ville que le montant de la garantie financière soit réduit à 150 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE réduire le montant de la garantie financière à **CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000\$)** au lieu de **TROIS CENTS MILLE DOLLARS (300 000\$)**, considérant que la conversion des six (6) premiers bâtiments a été effectuée mais que les travaux d'infrastructure ne sont pas encore complétés.

ADOPTÉ

2007-05-333

**NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT
« LES BOISÉS ADAMS »**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une (1) nouvelle rue dans le développement du projet résidentiel Les Boisés Adams ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer la nouvelle rue dans le développement « Les Boisés Adams » :

Rue des Berges.

ADOPTÉ

2007-05-334

**COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES
PROFESSIONNELS 2007-DGT-001 TRAITANT DU
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD DE LA SORTIE 78 ET
DE LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE LOCALE**

23 MAI 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est actuellement en appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier relativement au projet de réaménagement de l'échangeur nord de la sortie 78 ainsi que pour la construction d'une rue locale ;

ATTENDU QUE ledit projet est conjoint avec le Ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE selon la loi, le conseil municipal doit créer un comité de sélection afin que ce dernier évalue les soumissions qui seront déposées dans le cadre dudit appel d'offres 2007-DGT-001 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer les personnes suivantes sur le comité d'évaluation des soumissions résultant de l'appel d'offres 2007-DGT-001, soit :

Marcel L'Homme, Ville de Bromont
Nicolas Rousseau, Ville de Bromont
Roger Guilmette, Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

2007-05-335

**APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
BROMONT, MONSIEUR PENELLE ET MADAME BOUSQUET
CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN LOT POUR COMPLÉTER
L'AIRE DE VIRÉE DE LA RUE BELLECHASSE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir le lot 3 978 497, cadastre officiel du Québec, appartenant à Monsieur Benoit Penelle et Madame Ghislaine Bousquet afin de compléter l'emprise de la rue Bellechasse ;

ATTENDU QUE le service de la gestion et du développement du territoire a conclu une convention, conditionnelle à son acceptation par le conseil municipal, traitant des modalités de ladite acquisition ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les termes de la convention intervenue avec Monsieur Benoit Penelle, Madame Ghislaine Bousquet et le directeur de la gestion et du développement du territoire Monsieur Nicolas Rousseau.

ADOPTÉ

23 MAI 2007

2007-05-336

**« DÉFI TÊTES RASÉES » LORS D'UNE FÊTE DE QUARTIER LE 9
JUN 2007 À BROMONT**

ATTENDU QU'une fête gratuite et ouverte à tous les citoyens sera organisée dans le cadre du « Défi têtes rasées » de LEUCAN le samedi 9 juin prochain de 14 h à 22 h sur le terrain d'une citoyenne bromontoise ;

ATTENDU QUE les responsables de la fête sont entrés en contact avec le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) afin solliciter l'aide de la Ville de Bromont dans le cadre du programme « Fête de quartier », spécifiquement pour l'emprunt d'équipements pour leur fête ;

ATTENDU QUE le programme « Fête de quartier » a pour but de venir en aide, dans une certaine mesure, aux citoyens désirant organiser une fête gratuite et ouverte à tous ;

ATTENDU QUE la fête organisée le 9 juin prochain respecte les critères d'une « Fête de quartier » ;

ATTENDU QUE des mesures seront prises pour assurer la sécurité du public;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la fête du « Défi têtes rasées » en autant que les normes de sécurité du public soient respectées.

DE soutenir l'organisation de cette fête par le prêt de certains équipements.

D'émettre gratuitement les permis nécessaires pour la réalisation de cet événement.

ADOPTÉ

2007-05-337

**PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS
ANNUEL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le directeur général de la Ville de Bromont a été invité à présenter sa candidature afin de siéger sur la CAMA (Association Canadienne des Administrateurs Municipaux) ;

23 MAI 2007

ATTENDU QUE la CAMA souhaite nommer Monsieur Jacques Des Ormeaux au sein de son Conseil d'administration ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont bénéficiera d'expertise et d'expérience pancanadienne en siégeant sur le conseil d'administration de la CAMA ;

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la CAMA se déroulera du 28 mai au 2 juin 2007 à Calgary ;

ATTENDU QUE l'inscription doit être acheminée dans les plus brefs délais ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à participer au 36^e Congrès annuel de la CAMA qui se déroulera à Calgary, du 28 mai au 2 juin 2007, et dont le coût total de participation, incluant les frais d'inscription, les billets d'avion et les frais de déplacement, représentent une somme n'excédant pas **DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (2 500 \$)**.

ADOPTÉ

2007-05-338

**DEMANDE RELATIVE À UN PROJET DE SUPERMARCHÉ SUR LE
SITE DU MARCHÉ AUX PUCES À BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a une planification du territoire détaillée et ce, depuis maintenant plus de 20 ans et que sa planification est le résultat d'un consensus social ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont tend depuis maintenant quelques années à inclure dans son processus décisionnel les critères du développement durable, à savoir les volets économiques, sociaux et environnementaux ;

ATTENDU QUE le déroulement des différents projets de construction se réalisant sur le territoire doit non seulement être conforme au règlement de zonage, PIIA, lotissement, mais d'une façon plus large à la vision de développement du territoire bromontois qui est incluse dans le Plan d'urbanisme de la Ville ;

ATTENDU QUE l'avenir du développement et de l'aménagement de la Ville de Bromont passe par six (6) orientations d'aménagement reposant sur les thèmes de l'habitation, du récréo-tourisme, du développement industriel de haute technologie, de l'environnement, de la culture et des technologies de l'information ;

23 MAI 2007

ATTENDU QUE l'orientation touristique se lit de la façon suivante : « Développer l'infrastructure récréo-touristique pour faire de Bromont une destination touristique quatre-saisons d'envergure nationale orientée en fonction d'une clientèle de loisirs, de santé et d'affaires. » ;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme de la ville repose sur une organisation des diverses composantes du milieu qui vise à créer des conditions favorables à l'essor de chacune des fonctions et à orienter les efforts de mise en valeur de nombreux potentiels du territoire municipal ;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme de la ville a été conçue de manière à fournir un contexte de développement susceptible d'optimiser l'investissement de capitaux privés, à rentabiliser les investissements publics et à fournir un cadre de vie agréable pour les résidants actuels et futurs, tout en favorisant la mise en valeur du milieu naturel ;

ATTENDU QUE selon le concept de développement récréo-touristique du plan d'urbanisme que les activités commerciales et de services destinées à la clientèle récréo-touristique (restauration, hébergement, etc.) se retrouvent principalement sur le boulevard de Bromont et sur la rue Shefford, entre la rue du Bourgmestre et le boulevard de Bromont, de même que sur la rue Champlain entre le boulevard de Bromont et le pied de la station touristique de Bromont ;

ATTENDU QUE les orientations d'aménagement se traduisent par des objectifs d'aménagement et que les objectifs suivants font partie du plan d'urbanisme en vigueur :

- Concentrer les activités commerciales visant à desservir l'ensemble de la population de la municipalité dans l'environnement immédiat du Centre-Village ;
- Consolider la structure commerciale du boulevard de Bromont en y contrôlant l'implantation d'ensembles ou de centres commerciaux et en encourageant les commerces et services liés au récréo-tourisme ;
- Favoriser le développement d'un réseau de pôles commerciaux secondaires de desserte locale stratégiquement localisé aux intersections majeures ;
- Encourager le développement des infrastructures (hôtellerie, centre de congrès, restauration, etc.) destinées au tourisme d'affaires ;
- Favoriser l'implantation d'équipements récréo-touristiques d'envergure (ski, golf, centres équestres, centre d'entraînement sportif, etc.) de manière à pouvoir les opérer et étendre leur potentiel de développement en harmonie avec les secteurs résidentiels périphériques ou de l'environnement naturel en général ;

ATTENDU QUE selon le concept d'organisation spatiale du plan d'urbanisme que l'essentiel de l'offre commerciale en biens de première nécessité et destinés aux résidants de Bromont est concentrée à l'intersection de la rue Legault et du boulevard de Bromont ainsi que vers le prolongement vers l'ouest de la rue Shefford ;

23 MAI 2007

ATTENDU QU'après considération du plan d'urbanisme, et des éléments précédemment mentionnés, il est opportun de mentionner que les implantations commerciales comportant des épiceries (supermarchés), des pharmacies et d'autres biens de première nécessité sont de nature à dynamiser l'activité économique d'un secteur donné ;

ATTENDU QU'il est opportun de maintenir et de développer le dynamisme du Centre-Village et de ses abords afin de favoriser la proximité des services de première nécessité aux habitations de nos citoyens ;

ATTENDU QUE le projet proposé par les demandeurs comporte des éléments touristiques s'imbriquant bien dans la vision municipale tels que le volet l'hôtel, l'aire de rassemblement extérieure (carrefour de la famille) et le secteur dévoué au projet Saka ;

ATTENDU QUE le projet proposé par les demandeurs comporte également des éléments qui ne sont pas compatibles avec la vision, les orientations aménagement et les objectifs d'aménagement, principalement les usages épicerie et pharmacie ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà approuvé un PIIA préliminaire comportant la construction d'un centre commercial (lequel prévoit les usages épicerie, pharmacie, etc.) sur un terrain rencontrant l'ensemble des objectifs d'aménagement cités précédemment ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aviser les demandeurs (Immostar) et le propriétaire du marché aux puces que le conseil municipal n'entend pas modifier sa réglementation d'urbanisme afin de permettre la réalisation d'une épicerie ou d'une pharmacie, usage que nous qualifions de première nécessité sur ledit terrain du marché aux puces ou sur d'autres terrains localisés dans le secteur de la sortie 78.

D'aviser les demandeurs (Immostar) et le propriétaire du marché aux puces que le conseil municipal demande au service de la gestion et du développement du territoire de cheminer avec eux pour les éléments de leur projet qui sont conformes aux plans d'urbanisme.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA VICE-PREMIÈRE
MINISTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES
RÉGIONS, MADAME NATHALIE NORMANDEAU, CONCERNANT
UNE ÉVENTUELLE PANDÉMIE D'INFLUENZA**

23 MAI 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de la vice-première ministre du Ministère des affaires municipales et des régions, Madame Nathalie Normandeau, concernant une éventuelle pandémie d'influenza.

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Perreault pose des questions aux membres du Conseil concernant le drainage des eaux de puits sur la rue Du Bosquet. Celui-ci questionne aussi le Conseil afin de connaître le budget alloué en 2000 et celui alloué en 2007 pour le Service de police de la Ville de Bromont.

- Monsieur Marcel Samson demande quelle est l'entente avec la compagnie d'abat-poussière cette année et rapporte des faits quant à l'épandage.

2007-05-339

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE